



APPEL D'OFFRES SP-2022-004

Marquage sur la chaussée

La Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac désire recevoir des soumissions pour le marquage sur la chaussée.

Les documents d'appel d'offres seront disponibles à compter du mercredi 9 février 2022 sur le site du SEAO (www.seao.ca)

Le soumissionnaire a la responsabilité de se renseigner sur l'objet et les exigences du présent appel d'offres. Tout soumissionnaire qui n'est pas certain du sens exact du texte ou d'une partie du texte du document d'appel d'offres peut communiquer avec le responsable, soit :

Madame Marie-Josée Russo
Téléphone : 450 472-7310 poste 214
Courriel : mj.russo@vsmsll.ca

Toute communication, question, interprétation, autorisation ou autre doit être adressée uniquement à ce responsable.

L'entrepreneur doit fournir un cautionnement de soumission établie au même montant valide pour une période de quatre-vingt-dix (90) jours.

Seules les soumissions présentées en conformité aux conditions présentées aux documents de soumission seront acceptées.

L'enveloppe de soumission clairement identifiée au nom du projet avec le numéro de dossier de la Ville, telle que prescrite, sera reçue au plus tard au Service du greffe le **lundi 28 février 2022 à 10h00**, heure en vigueur à l'horodateur de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac, situé au 3000, chemin d'Oka, Sainte-Marthe-sur-le-Lac (Québec) J0N 1P0 pour être ouverte le même jour, à **10 h 10**, au même endroit.

La Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues. De plus, la Ville se réserve le droit d'accepter une soumission en tout ou en partie. Il est de la responsabilité des soumissionnaires de s'assurer qu'ils détiennent tous leurs documents avant de déposer leur soumission.

La Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac n'est pas tenue de retenir un soumissionnaire conforme dont la soumission indiquerait un prix plus élevé que celui du marché ou de l'estimation des coûts.

Greffière et responsable des services juridiques,



Me Marie-Josée Russo